Ecole communale de Velaine
Implantations de Seuris et d'Arsimont
Avenue du Cimetière, 18
Rue des Ecoles, 1
5060 Sambreville
071/774749 - 071/771856

Projet d'établissement
Années scolaires 2014-2017

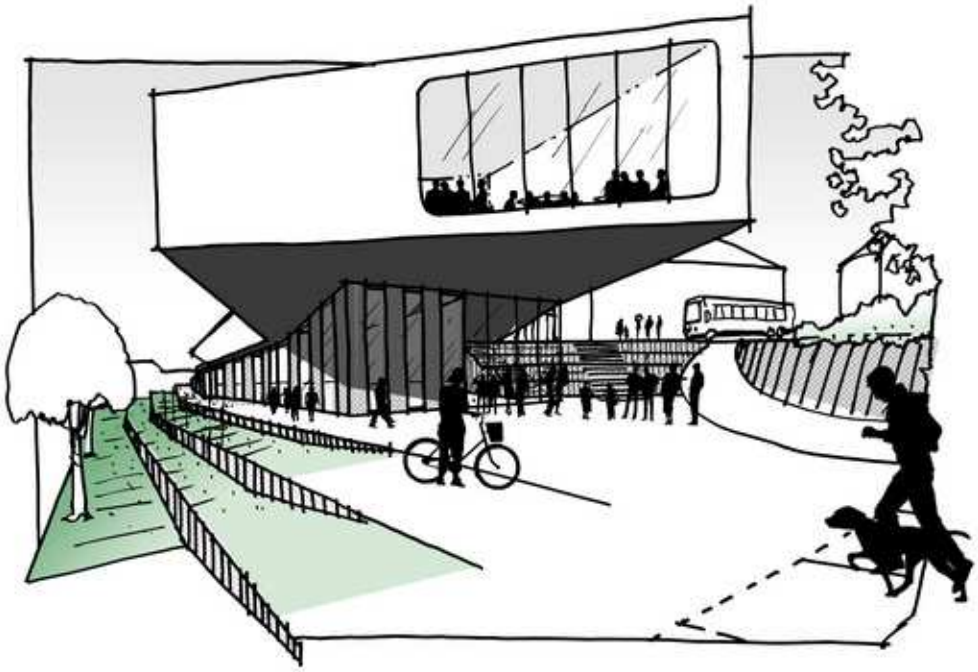

Projet d'établissement

1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et sera approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

A. Horaire maternel : Classe d'accueil, 1ère, 2ème , 3ème maternelles (Seuris)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h25-12h00	8h25-12h00	8h25-12h00	8h25-12h00	8h25-12h00
13h15-15h15	13h15-15h15		13h15-15h15	13h15-15h15

B. Horaire primaire (Arsimont)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15	8h40-12h15
13h30-15h30	13h30-15h30		13h30-15h30	13h30-15h30

c. Obligation scolaire.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.
Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.
Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le troisième jour d'un certificat médical.

Vous pouvez vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

L'école vise à développer chez l'enfant des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire.

Afin de développer ces savoirs, l''école poursuit simultanément et sans hiérarchie les objectifs généraux suivants :

- *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.*
- *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

L'enseignement maternel poursuit tous les objectifs généraux cités précédemment et vise particulièrement à :

- *développer la prise de conscience par l'enfant dans ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrice, l'expression de soi ;*
- *développer la socialisation ;*
- *développer des apprentissages cognitifs sociaux, affectifs et psychomoteurs ;*
- *déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.*

L'enseignement primaire poursuit également les objectifs généraux cités précédemment et vise particulièrement à :

- *l'apprentissage, l'approfondissement et la maîtrise de la langue française et la maîtrise orale de la langue anglaise ;*
- *l'apprentissage des outils mathématiques ;*
- *la compréhension des sciences, des techniques, du milieu de vie et de l'histoire.*

4. NOS SPECIFICITES

Notre école est conviviale, ouverte à la communication et constituée d'une équipe dynamique et motivée. Une communication constante, soutenue et constructive est primordiale et existe entre les membres de l'équipe éducative.

L'anglais est abordé comme un vecteur de communication et un outil d'apprentissage. Il ne s'agit donc pas d'un cours traditionnel. L'objectif particulier est donc la COMMUNICATION. Celle-ci s'articule essentiellement autour du : écouter, parler et lire. La priorité est accordée à la ***composante orale.***

*La **pédagogie différenciée** est développée par diverses méthodes adaptées*

- *Le matériel, les contenus, les consignes et les processus amènent les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences, travail par groupe de niveaux et de besoin)*
- *Les titulaires seront attentifs aux pré-requis des enfants*
- *Les titulaires seront également attentifs au rythme de travail et d'assimilation, à la culture propre à l'enfant*

*La **continuité** des apprentissages est assurée*

- *par la concertation entre les enseignants*
- *par l''échange d'outils pédagogiques, de matériel et de documents entre titulaires*
- *par la remise du matériel et des référents des enfants au cycle suivant*
- *par l'organisation du co-titulariat au sein d'un cycle (répartition des branches à enseigner et veiller à assurer la continuité*

*L'évaluation **prédictive** (diagnostic) : découverte des difficultés, des lacunes et des besoins des élèves en partant de leurs erreurs.*

*L'évaluation **formative** : en cours d'activité situe l'enfant dans son apprentissage afin de Le valoriser ou d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et à y remédier.*

*L'évaluation **sommative** : bilan des acquis des élèves. (un bulletin par trimestre)*

5.1.2. Découverte, production, création.

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions d'écrits et de créations artistiques comme :

- *Le théâtre (spectacle)*
- *La poésie*
- *L'art (sculpture, bricolage, musique, danse…)*
- *La boîte à mots et le dictionnaire*
- *L'écriture (textes, panneaux de synthèses, de présentations, calendriers,…)*
- *Les travaux de présentation (réalisation, exposés,…)*

5.1.3. Articulation pratique/théorie.

- *Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes, lors de défis et de projets.*
- *L'apprentissage de l'anglais est basé sur la vie quotidienne des enfants et leurs centres d'intérêts. Dès lors, certains thèmes sont repris l'année suivante. Le vocabulaire s'enrichit et les performances de compréhension et d'expression s'améliorent. L'enseignant réactive chez les enfants la base lexicale connue, ce qui correspond à l'étape de révision. Suit alors une phase d'extension durant laquelle le titulaire enseigne le nouveau vocabulaire, les nouvelles structures de phrases.*

5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.

Différentes pratiques pédagogiques

- *Les enfants peuvent effectuer leurs apprentissages en travail individuel, collectif, groupes de besoin, leçons frontales, projets pédagogiques, différenciation, remédiations, ateliers selon les besoins,…*
- *Travail sous contrat*
- *Travail en cycles : 2,5/5 ans et 5/8 ans*
- *Travail en inter- cycles*
- *Projet en 2,5/12 ans*

5.1.5. Les évaluations.

- *Evaluations formatives tout au long de l'année.*
- *Evaluations des savoir-être*
- *Des évaluations sommatives sous formes de bulletins ont lieu de façons régulières*
- *Evaluations externes en P2 et P5*
- *Evaluations certificatives (P2 et P6) éléments de l'obtention du CEB (P6)*
- *Collaboration avec des partenaires extérieurs (PMS,…)*

5.1.6. Eveil aux professions.

- *Visites d'écoles secondaires*
- *Sensibiliser aux professions lors de visites (boulanger, maraîchers, arsenal des pompiers,…) ou l'intervention de personnes ressources (artiste peintre, bibliothécaire,..)*

5.1.7. Accès aux médias.

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias

- *Bibliothèque de classe et communale*
- *Utilisation de journaux (ex : journal des enfants, presse quotidienne) et revues*
- *Opération : « ouvrir mon quotidien »*
- *TV, DVD, K7, CD, pour l'exploitation de matière en classe*
- *Ordinateurs*
- *…*

5.1.8. Activités culturelles et sportives.

- *Assurer un développement harmonieux en pratiquant différents activité physiques régulières dès la maternelle (ex : psychomotricité, natation, éducation physique,…)*
- *Fête enfantine*
- *Participation aux journées de l'Europe*
- *Ouverture sur le monde en participant aux classes de dépaysement (P6)*
- *Journée multiculturelle*
- *Participation au prix Versele*
- *Visite culturelle (musée, parc animalier,…)*
- *Voyage en Angleterre au terme de la scolarité primaire*

5.1.9. Citoyenneté.

- *Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect de : -soi (ex : éducation à la santé, hygiène de vie…) et des autres (tolérance et différence*
  -des consignes et des règlements (ex : règlement de l'école et de la classe, du temps de midi…) Elaboration avec les enfants d'une charte de vie
  -l'environnement (ex : tri des déchets, recyclage, collecte des piles usagées, éveil à la nature et aux animaux)
  - des lieux (propreté) et du matériel personnel et du matériel de la communauté
- *Conseil de classe*
- *Conseil communal des enfants*
- *Collaboration avec le planning familial afin de sensibiliser les enfants aux problèmes relatifs à l'adolescence*

5.1.10. Ouverture sur le quartier

- *Favoriser la communication*
  - *par le contact entre les parents et les enseignants*
  - *par le journal de classe qui sert de lien entre les parents, l'école et les enfants (à signer)*
  - *grâce au cahier et/ ou farde de communication*
  - *par des avis aux portes pour les informations relatives à la vie de l'école*
- *Organisation de réunions de parents*
  - *concernant le travail pédagogique (réunion individuelle)*
  - *concernant les informations générales sur le projet d'immersion(collective)*
  - *concernant l'organisation des fêtes scolaires (comité de parents)*
- *Evénements*
  - *souper d'école*
  - *fête enfantine*
  - *…*

- *Eveil au patrimoine*
  - *sortie aux abords de l'école*
  - *découverte du quartier*
  - *commémorations (11 novembre,..)*

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des projets de l'année.

5.2 Nos actions concrètes.

5.2.1. Sujet / année scolaire.

Projet de l''implantation d'Arsimont pour les années scolaires 2011-2012/2012-2013/2013-2014.
Amélioration du cadre de vie : aménagement de la cour de récréation.

5.2.2. Buts.

- Impliquer les enfants dans la conduite de ce projet ;
- amener des interactions entre les enfants et le monde des adultes ;
- améliorer le cadre et le lieu de vie des enfants ;
- rattacher les activités aux matières scolaires.

5.2.3 Constructions.

Aménagement des murs :

- *poser une couche de peinture primaire ;*
- *peindre « à la manière de » ;*
- *peindre selon différents thèmes ;*
- *installer des tableaux muraux ;*
- *dessiner des goals.*

Aménagements divers :

- *station météo ;*
- *poubelles.*

5.2.4 Implication des élèves.

Envoi de courriers divers par les enfants aux personnes ressources et firmes susceptibles de nous aider dans notre projet.
Découvrir et imiter différentes techniques de peintres.
Décoration des murs
Recherche de documents afin d'enrichir nos connaissances dans les différentes techniques de peinture.

5.3 La formation des enseignants.

Les orientations souhaitées en matière de formation ??????

5.3.1. Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B. (Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum.
Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation.
Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.
L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module.
Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).
Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances, ….
L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

5.3.2. Les formations obligatoires.

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celle-ci à l'U.V.C.B.
Le thème de la formation sera « …… »

La direction de l'école se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MICRO. Le thème de cette formation sera « …… ».

La troisième journée sera dispensée par l'inspection
Le thème sera défini par l'inspection

5. GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :

- ***Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental***

- ***Décret « Ecole de la réussite »***
  - *Mise en place d'une organisation en cycles.*

- ***La circulaire du 10/08/1998***
  - *Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire.*
  - *Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.*
  - *Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.*
  - *Distinguer évaluation sommative et formative.*

- ***Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur***

- ***Décret 11/07/2002***
  - *Organisation des formations en cours de carrière.*

Construit par :
Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :
Le Conseil de Participation et
Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Accepté par :
Les Parents

Signatures